



11 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le onze mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 5 mai 2023

Présents : **Bazoges-en-Pailiers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailiers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Sophie MANDIN.

Excusés : **Les Brouzils** : Emilie DUPREY pouvoir à Pascal CAILLE – **Chavagnes-en-Pailiers** : Eric SALAÜN donne pouvoir à Jacky DALLET, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU, Yannick MANDIN pouvoir à Emmanuel LOUINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE pouvoir à Pierrette GILBERT – **Saint-Fulgent** : Jean-Luc GAUTRON pouvoir à Sophie MANDIN

Secrétaire de séance : Arnaud BABIN

En exercice : 30
Présents : 22
Votants : 29
Quorum : 16

N° 123-23 – Lancement de l'étude sur le stockage mutualisé des boues d'assainissement

Considérant l'étude réalisée en 2021-2022 sur la gestion des boues produites par les stations d'épuration qui avait mis en évidence l'intérêt de passer d'une production de boues liquides à une production de boues pâteuses.

Considérant que ces boues sont valorisables en épandage (filière privilégiée) comme en compostage mais que le foncier est cependant limité pour mettre en place des aires de stockage de boues pâteuses et des habitations sont à proximité des différents sites.

Considérant que sur le territoire intercommunal, il est envisagé de fermer au moins une déchèterie et que la parcelle libérée pourrait donc permettre la construction de cette unité de stockage de boues mutualisée.

Considérant que l'étude devra étudier les différents sites potentiels (foncier disponible, modalités d'accès...) et les impacts sur le mode de gestion des boues selon celui retenu (transport depuis les autres sites...).

Considérant qu'un comparatif financier en termes de coût d'investissement, de coût de fonctionnement et de coût global sera réalisé et qu'il devra être étudié l'intérêt de mettre en place une aire de stockage ainsi qu'une unité de chaulage mutualisée sur ce site, en lieu et place d'installations de stockage et de chaulage sur toutes les stations.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 13 avril 2023.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De réaliser l'étude de mutualisation du stockage des boues,**
- **De demander les subventions possibles liées à ce projet,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce projet.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 24 mai 2023

Le Président,
Jacky DALLET